*Fair*lag, alliance pour des éditeurs fair-play, de quoi s'agit-il?

Les écrivains sont parfois confrontés à des maisons d'édition qui font passer les écrivains à la caisse tout en ne prenant elles-mêmes aucun risque économique, bien qu'un éditeur professionnel ait deux tâches classiques à assurer, financer lui-même la production de livres et les distribuer. Mais on trouve précisément aujourd'hui des éditeurs, dits «à supplément pour les frais d'impression» ou «éditeurs avec participation aux frais de publication» qui renversent pour ainsi dire les principes de base. Au lieu de verser un honoraire aux écrivains pour leur travail artistique, ils les contraignent à participer d'emblée aux coûts de production du livre. De plus, une production soignée, c'est-à-dire comptant un lectorat professionnel et une distribution professionnelle, passent bien souvent à la trappe. C'est pourquoi les associations d'écrivains ont réagi avec la «Déclaration *Fair*lag», par laquelle ils demandent le respect des principes éditoriaux de base et de contrats standards.

L'AdS tient aussi à souligner que certains éditeurs usant de la pratique du supplément ne manquent pas pour autant de sérieux. Il ne s'agit pas non plus de juger les différents modèles de financement du livre à l'aune de leur justification morale. L'AdS souhaite en revanche aider les autrices et les auteurs à reconnaître, malgré leur volonté de voir leur manuscrit enfin imprimé, les dangers, les risques et les pièges lors de la recherche d'un éditeur, afin d'éviter de mauvaises décisions sur lesquelles il sera peut-être impossible de revenir, plus tard. L'association en appelle aussi à la responsabilité individuelle des écrivains, à qui il incombe de se renseigner, avant de signer un contrat, sur la réelle signification des offres, des promesses et des accords convenus. A ce propos, il existe des contrats types et autres guides dont la plupart sont à disposition gratuitement sur les sites internet des associations d'auteurs.

Des informations détaillées sur *Fair*lag sont disponibles sur le site www.aktionsbuendnis-faire-verlage.com (en allemand et en anglais). Il est aussi possible d'y signer la déclaration.

Des contrats types et autres aides sont disponibles sur le site internet www.a-d-s.ch. Dans la limite de ses possibilités, l'AdS peut aussi fournir des conseils dans le domaine de l'écriture professionnelle, en particulier des négociations de contrats.

Informations pour les autrices et auteurs francophones et italophones:
Les informations sur Fairlag ne sont actuellement disponibles qu'en allemand et en anglais. Les contrats types avec des éditeurs et les conseils sont aussi disponibles en français (v. www.a-d-s.ch, site francophone). Le conseil personnalisé de l'AdS peut se faire en français ou en italien.